

RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE

En cas d'acceptation d'une prise en charge par Transitions Pro Île-de-France, l'employeur s'engage à faire l'avance du salaire. Un courrier de notification de prise en charge financière sera établi et précisera les éléments de la rémunération que Transitions Pro rembourse à l'employeur sur présentation, chaque mois, du bulletin de salaire et du certificat de réalisation (transmis par l'organisme de formation).

En cas de période d'application en entreprise, se déroulera-t-elle dans l'entreprise, établissement secondaire ou filiale Oui Non

→ Si la période d'application en entreprise, se déroule au sein de l'entreprise (même SIREN), il n'y aura pas de prise en charge des salaires et frais annexes.

ÉLÉMENTS DU CONTRAT DE TRAVAIL

Date d'entrée dans l'entreprise/...../.....
Nature du contrat de travail Contrat à Durée Indéterminée
Contrat à Durée Déterminée Date de fin de contrat/...../.....
Type de contrat (Avenir, CUI-CAE...)
Emploi occupé dans l'entreprise
Niveau de qualification Ouvrier non qualifié Ouvrier qualifié Employé
Agent de maîtrise ou Technicien Ingénieur ou cadre

CAS PARTICULIERS DE SUSPENSION DE CONTRAT DE TRAVAIL

Congé parental Congé maladie Congé sabbatique (ou sans solde) Autre (précisez)
Date de début/...../..... Date de fin/...../.....
Temps partiel à %

→ Le Projet de Transition Professionnelle se substitue au congé du salarié dès le premier jour de la formation

RYTHME DE TRAVAIL HABITUEL HEBDOMADAIRE DU SALARIÉ

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	de h h h h h h h
	à h h h h h h h
Après-midi	de h h h h h h h
	à h h h h h h h
Total heures / jour	 h h h h h h h

Pendant les périodes d'interruption de la formation, de vacances ou de fermeture de l'organisme de formation, ou formation à temps partiel ou discontinue, il est convenu avec le salarié qu'il : réintègre l'entreprise utilise ses droits à congés payés se trouve en absence non rémunérée

→ Ni salaire, ni frais annexes ne seront pris en charge pendant les périodes de fermeture de l'organisme de formation.

ÉLÉMENTS DE SALAIRE

→ INDIQUER LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION MAINTENUS DURANT LA PÉRIODE DU PTP

SALAIRE DE BASE BRUT MENSUEL + PRIME(S) MENSUELLE(S) (ÉVENTUELLE(S)) OU MOYENNE DES 12 DERNIERS MOIS SI LE SALAIRE EST VARIABLE

Salaire de base brut mensuel	€
Ancienneté	€
Intitulé de la prime mensuelle (Indiquer uniquement les primes qui font partie intégrante du salaire et soumises à cotisations).		Montant
.....	€
.....	€
.....	€
.....	€
.....	€
.....	€
Total mensuel	€

HORAIRES DE TRAVAIL DU SALARIÉ

Horaire contractuel mensuel h (indiquer les heures et les centièmes d'heures)

Temps plein Temps partiel à% Horaire variable / roulement / équipe Horaire fixe

Moyenne mensuelle des heures supplémentaires sur les 12 derniers mois h et montant €

ÉLÉMENTS VARIABLES NON MENSUELS (ANNUELS, TRIMESTRIELS, SEMESTRIELS, OCCASIONNELS OU HEURES)

Intitulé	Mois de versement												Période de référence	Montant
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
.....													€
.....													€
.....													€
.....													€
.....													€

TAUX DE CHARGES SOCIALES PATRONALES *

..... %

* Taux moyen basé sur les 12 derniers bulletins de salaire. Ne pas inscrire les indemnités compensatrices de congés payés. Ces dernières vous seront forfaitairement remboursées sur la base de 10 % du salaire de base brut mensuel et de la prime d'ancienneté. Si toutes les charges patronales n'apparaissent pas sur les bulletins de salaire, nous vous remercions de nous joindre un tableau récapitulatif de l'ensemble des charges patronales. Par défaut, les charges indiquées sur les bulletins de salaire serviront de seule référence. Nous ne réglons que les charges déclarées et vérifiables.

Cas particulier pour les entreprises du bâtiment : les congés payés sont à exclure. Si vous cotisez à la caisse des congés payés du BTP, le taux de prise en charge des congés payés sera de 10 %.

Montant Pass Navigo :

Montant Ticket-Restaurant (Part Patronale) :

Tout élément de salaire, tout intitulé et tout autre changement non déclarés sur le présent document ne pourront donner lieu à un remboursement après acceptation de la prise en charge du Projet de Transition Professionnelle.

FINANCEMENT ENTREPRISE

Avez-vous prévu de participer au financement de ce dossier et/ou de faire participer votre OPCO ? Oui Non

→ Si oui, joindre un justificatif de l'OPCO

Sur quel(s) poste(s) ?	Salaires	Coût de formation	Frais à la mobilité
Entreprise heures € €
OPCO heures € €

AUTORISATION D'ABSENCE (uniquement pour les formations sur le temps de travail)

Je soussigné(e)(nom/prénom) En qualité de

autorise (nom du salarié) à s'absenter de l'entreprise pour une durée de h afin de suivre la formation suivante :

Intitulé de la formation

Durée de la formation du au

Organisme de formation

LE REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e), Nom Prénom

en qualité de

- m'engage à maintenir durant la période de prise en charge du PTP, le salaire, les éléments variables de rémunération mensuels et non mensuels précités.
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier.
- certifie avoir pris connaissance de l'intégralité des Conditions Générales d'Intervention et des priorités consultables sur le site internet de Transitions Pro Île-de-France.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB

Date/...../.....

Cachet et Signature

LE SALARIÉ

Je soussigné(e), Nom Prénom

en qualité de demandeur de financement d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)

- certifie avoir pris connaissance des éléments figurant sur le volet « Employeur ».
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier.

Date/...../.....

Signature